

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 11
Conseillers en fonctions : 11
Conseillers présents : 9
Nombre de procurations : 2
Secrétaire de séance : Maeva WILLINGER

Convocation envoyée le : 17 février 2021

Séance du 23 Février 2021
à 18h30 dans la salle du conseil municipal
Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

Présents:

Stéphanie KOCHERT - Pierre GILLMING - Laura SCHWEICKART
Maeva WILLINGER - Doris LAMBERT - Alfred ROSER - David DJURIC - Renée KRUMMEICH - Gaëtan WAECHTER

Absents:

Laurent PAOLONI (excusé donne procuration à Stéphanie KOCHERT)
Eric KASTNER (excusé donne procuration à Laura SCHWEICKART)

Le Quorum pour délibérer est atteint

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Maeva WILLINGER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020 ET

SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMMARGEMENT : Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal du 17 décembre 2020 suscite des remarques des membres présents. Le compte rendu, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. DECISIONS DU MAIRE
2. PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2021
3. MOTION DE SOUTIEN AUX ENTREPRISE LOCALES
4. TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2021
5. TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2021
6. COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2021
7. COTISATIONS CAAA 2021
8. AMENAGEMENT AIRE DE JEUX
9. MODIFICATION ITINERAIRE DU GR5
10. VENTE BATIMENT COMMUNAL
11. DIVERS

DEL2021-01 : DECISIONS DU MAIRE**POINT 1**

Dans le cadre de l'usage de la délégation d'attribution consentie par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020, selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la dernière séance du conseil municipal, aucune décision n'a été prise dans le cadre budgétaire, engagement financier et droit de préemption

Le Conseil Municipal a pris note des décisions du maire et aucune remarque n'a été formulée.

**DEL2021-02 : PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2021
POINT N° 2**

Chaque année, Monsieur RECHER, Technicien Forestier Territorial-Correspondant Observateur DSF, expose au conseil municipal le programme des travaux d'exploitation forestière et l'état des prévisions des coupes pour l'année 2021.

• **PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION :**

VENTE DE BOIS

Coupes de bois à façonner :(13a -3c2 – 4c2 pour un volume estimée à 676 m ²	35 310 € HT
Coupes de bois sur pied (P1 – 3c2 et 4c2)	5 320 € HT
Recettes d'exploitation brutes prévues	40 630 € HT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Travaux d'abattage et de façonnage en régie communale	13 380 € HT
Travaux de débardage et de câblage	6 780 € HT
Honoraires	2 210 € HT
Assistance à la gestion de la main d'œuvre	669 € HT
Autres dépenses	0 € HT
Dépenses d'exploitation prévues	23 039 € HT
Bilan net prévisionnel	15 591 € HT

• **LES TRAVAUX PATRIMONIAUX :**

M. RECHER présente le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune de Climbach.

Différents travaux sont préconisés pour un montant HT de 4 4800 € HT

- Travaux de maintenance parcellaire et du périmètre sur l'ensemble forêt
- Travaux sylvicoles : dégagement des régénérations naturelles (4c2), dégagement de plantation ou semis artificiel (17c1 et 4c1), toilettage après exploitation et (2c2)
- Travaux infrastructure : entretien des renvois d'eau et mise en place signalisation
- Travaux d'accueil au public : entretien et propreté des sentiers, pistes etc...
- Travaux divers : opération de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ **DÉCIDE** de faire réaliser les travaux d'exploitation et **VOTE** les crédits correspondants au programme d'exploitation pour l'exercice 2021

- pour les recettes d'exploitation	40 630 € HT
- pour les travaux d'exploitation	23 039 € HT

→ **DECIDE** de faire réaliser les travaux patrimoniaux pour 2021 comme détaillé ci-dessous :

- . Travaux de maintenance parcellaire : (fonctionnement)	1 460 € HT
- . Travaux sylvicoles (investissement)	1 540 € HT
- . Travaux d'infrastructure (fonctionnement) :	1 060 € HT
- . Travaux d'accueil du public (fonctionnement)	370 € HT
- . Travaux divers (fonctionnement)	370 € HT

→ **DONNE** délégation à Madame le Maire, pour signer et approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Résultat des votes Pour : 9 + 2 Contre : 0 Abstention : 0

**DEL2021-03 : MOTION DE SOUTIEN POUR LES COMMERCES LOCAUX SOUMIS A LA CFE
POINT 3**

Mme LAMBERT Doris par courrier du 12 février 2021, a souhaité porter à l'ordre du jour du conseil municipal une demande de motion pour le soutien des commerces locaux soumis à la CFE. Après discussion, Madame le Maire propose d'ajourner ce point afin de collecter plus d'informations à ce sujet, et ainsi répondre au mieux à la demande de Mme LAMBERT.

DEL2021-04 : VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2021 POINT N° 4

Par délibération du 30 janvier 2020, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts directs à :

- Taxe d'habitation : 17,69%
- Taxe foncière bâtie : 8,75%
- Taxe foncière non bâtie 70,11%
- CFE : 18,35

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB du département de 13,17 % est transféré aux communes. Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal + taux départemental).

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe d'habitation : 17,69%
- Taxe foncière bâtie : part communale 8,75% et part départementale 13,17 %
- Taxe foncière non bâtie 70,11%
- CFE : 18,35%

Résultat des votes Pour : 9 + 2 Contre : 0 Abstention : 0

DEL2021- 05 : TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2021 POINT N° 5

Le Conseil Municipal, après discussion, décide :

→ **DE MAINTENIR** les tarifs de l'eau et l'assainissement de 2020 pour l'année 2021 comme suit,

- ⇒ m/3 d'eau : 1,60 €
- ⇒ m/3 assainissement : 1,40 €
- ⇒ Part fixe annuelle assainissement : 30,00 € soit 15 € par semestre
- ⇒ Part fixe annuelle eau : 50,00 € soit 25 € par semestre
- ⇒ Location annuelle compteur..... 18,00 € soit 9 € par semestre
- ⇒ Taux pour la redevance pollution 0,35 €/m3
- ⇒ Taux pour la redevance modernisation..... 0,233 €/m3

Résultat des votes Pour : 9 + 3 Contre : 0 Abstention : 0

DEL2021- 06 : COTISATIONS FONDATION DU PATRIMOINE EN 2021 POINT N° 6

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, la commune souhaite verser une participation financière à la Fondation du Patrimoine, 9 Place Kléber à Strasbourg qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité. Ses missions d'intérêt général sont : de mobiliser et d'organiser les partenaires publics et privés, d'accompagner les porteurs de projets, de participer financièrement aux actions de restauration.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADHERER** à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 55 €
- et **DE PREVOIR** la dépense au budget 2021.

Résultat des votes Pour 9 + 2 Contre : 0 Abstention : 0

DEL2021- 07 : COTISATIONS CAAA POINT N° 7

Les cotisations foncières de l'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin reposent sur le principe de la répartition des charges sur l'ensemble des terrains soumis à l'impôt sur la propriété non bâtie. Pour les communes où les propriétaires ont choisi d'abandonner le produit de la chasse, le conseil municipal a la possibilité d'affecter cette somme en totalité ou en partie à la couverture des cotisations d'assurance accidents agricoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de ne pas affecter le produit de la chasse aux paiements des cotisations de la CAAA pour l'année 2021 et durant toute la durée du mandat.

Résultat des votes Pour : 9 + 2 Contre : 0 Abstention : 0

DEL2021- 08 : AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX**POINT N° 8**

Suite au projet de l'agencement d'une nouvelle structure de jeux multi-activités à l'aire de jeux, devant l'école de Climbach, la commune peut prétendre à des subventions dans le cadre de la DETR, pour l'année 2021.

Après réception des devis, l'acquisition est estimée pour un montant de 14 633,50 € HT (montant de l'installation 14 188,50 et plus-value de 445 € HT)

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une nouvelle structure-multi activités qui sera installée à l'aire de jeux
- **AUTORISE** Madame le Maire de demander les subventions s'y afférant et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération
- Et **APPROUVE** le plan de financement comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES H.T.		SUBVENTIONS SOLLICITEES	
Installation d'une structure de jeux	14 188,50 €	DETR 2021 à 40%	5 853,40 €
Plus-value	445,00 €	*Financement communal (60%)	8 780,10 €
TOTAL INVESTISSEMENT	14 633,50 €	TOTAL RECETTE	14 663,50 €

Résultat des votes

Pour : 9 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2021- 09 : INFORMATION SUR LA MODIFICATION ITINERAIRE DU GR5**POINT N° 9**

Madame le Maire informe les membres du conseil, qu'une déviation du GR5 (rectangle rouge) qui traverse notre commune, sera mise en place prochainement.

Cette déviation permettra de mettre en valeur le site de Climbach notamment en passant sur le site du Porche de la Chapelle, près de nos deux églises et continuera vers la maison d'enfants en passant par la rue de la Hardt, et retrouvera le chemin initial vers la commune de Wingen.

DEL2021- 10 : VENTE BATIMENT COMMUNAL**POINT N° 10**

La commune est propriétaire de l'immeuble situé au 18 Rue des Eglises, où se trouvent 2 appartements en location ainsi que la salle dédiée aux aînés.

Ce bâtiment nécessite des travaux de mise aux normes électriques, d'isolation etc ...

Même si, celui-ci amène aujourd'hui des deniers à la commune, les frais d'entretien et de réhabilitation deviennent exponentiels et interrogent sur la rentabilité financière.

Après l'exposé de Madame le Maire et après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la cession du bâtiment et terrains sis au 18 rue des Eglises
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer les démarches pour l'expertise du bien, et la mise en vente du bâtiment, ses dépendances et terrains
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents
- **DEMANDE** à Madame le Maire d'avertir les locataires actuels

Résultat des votes

Pour : 9 + 2

Contre : 0

Abstention : 0